



Logement

Permis de séjour

Pour vivre ou travailler en Suisse durant plus de trois mois, une autorisation est nécessaire. Il existe des autorisations spécifiques : le permis de séjour de courte durée (Permis L, jusqu'à 1 an), le permis de séjour (Permis B, limité), le permis d'établissement (Permis C, illimité) et le permis pour les frontaliers (Permis G).



Logement

Trouver un logement

Les personnes qui désire s'installer en Valais louent généralement un appartement. Les journaux et l'Internet peuvent fournir des services précieux si on est à la recherche d'un objet à louer adéquat. Par exemple, certaines grandes communes affichent sur leur site Internet les biens immobiliers disponibles sur le marché du logement.



Santé

Assurance Maladie

Tous les résidents suisses sont dans l'obligation de contracter eux-mêmes une assurance maladie (assurance de base). Si on s'établit en Suisse, on a trois mois pour le faire. Si on tombe malade pendant cette période, les frais seront pris en charge rétroactivement dès la souscription. L'assurance de base est proposée par de nombreuses caisses maladie privées.



Argent & Impôts

Ouvrir un compte

En Suisse, le salaire est en général transféré uniquement sur un compte salaire. Pour les particuliers, il existe différentes offres selon les institutions financières choisies. De nombreuses banques et la Poste proposent leurs offres. Les frais, les intérêts et les avantages varient d'un établissement à l'autre, c'est pourquoi il vaut la peine de comparer les prestations au préalable. L'ouverture d'un compte est en principe gratuite.



Mobilité

Permis de conduire

Toute personne qui s'installe en Suisse est en droit d'utiliser son permis de conduire étranger qui reste valable 12 mois à compter de son arrivée en Suisse (date d'entrée sur le permis de séjour). Pour continuer à conduire après une année, on doit effectuer l'échange de son permis de conduire en permis de conduire Suisse. La compétence incombe au canton et la demande doit être déposée auprès du Service de la circulation routière et de la navigation.



Travailler

Prestations sociales

Les assurances sociales sont financées par les habitantes et les habitants de la Suisse et sont généralement obligatoires. Les cotisations sont prélevées directement sur le salaire des employés. En général, les retenues salariales correspondent à environ 12-18% du revenu brut. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les personnes sans activité lucrative contribuent également à l'apport financier.



Travailler

Permis de travail

Les exigences pour l'obtention d'un permis de travail dépendent du pays d'origine du/de la requérant(e). Les citoyennes et citoyens de l'UE bénéficient d'accords bilatéraux qui leur permettent d'entrer en Suisse et de changer d'employeur ou de domicile. Ce qui suit s'applique à tous : Avant de commencer à travailler, il est indispensable de disposer un permis de séjour et de travail.



Argent & Impôts

Impôts

Le système fédéral en Suisse est organisé de telle manière que les impôts sont prélevés à trois niveaux : sur le plan communal, cantonal et fédéral. Une distinction est faite entre les impôts directs et indirects. Les impôts directs sont relativement bas par rapport aux normes internationales. Par contre, les cotisations sociales ne sont pas prélevées par le biais du système fiscal, mais par d'autres moyens.



Argent & Impôts

Assurance responsabilité civile privée

L'assurance responsabilité civile n'est pas obligatoire. Toutefois, il est fortement recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile privée. En effet, tout le monde est responsable des dommages occasionnés volontairement ou involontairement. Il va de même pour les dommages causés à des tiers par des personnes, des animaux ou des choses, dont on a la responsabilité.



Vivre

Horaires d'ouverture

En Valais, les magasins sont libres d'organiser leurs heures d'ouverture pour autant qu'ils respectent les heures de fermeture indiquées. De nombreux magasins sont ouverts jusqu'à 18h30 en semaine et jusqu'à 17h le samedi. Des exceptions sont toutefois possibles dans les stations-service, les gares ou les grands lieux touristiques où l'on travaille couramment 7 jours sur 7 et où les magasins ouvrent souvent plus tôt et ferment plus tard.



Logement

Déménagement

En principe, si on déménage en Suisse, on peut emporter ses effets mobiliers, ses collections, ses animaux et sa voiture hors taxes. La condition préalable est cependant que ces articles soient utilisés depuis au moins 6 mois et qu'ils continuent à être employés même après leur importation. De nombreuses compagnies de déménagement s'occupent également des formalités de dédouanement.



Assurances

Assurance Accident

Les employés sont automatiquement assurés contre les accidents par l'employeur pendant le travail et les loisirs s'ils travaillent plus de 8 heures par semaine. Dans le cas des employés, les primes sont prélevées directement sur leur salaire. Ceux qui travaillent moins de temps, ne sont pas assurés contre les accidents pendant leur temps libre et doivent conclure leur propre assurance accident.